

CONTRAT DE SUPERVISION DE STAGE

ENTRE SUPERVISÉ ET SUPERVISEUR

****



**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Textes tirés du [*Guide sur la supervision professionnelle des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux*](https://www.otstcfq.org/docs/documents-accueil/guide_supervision.pdf), OTSTCFQ, 2009.

Textes tirés des [*Normes pour l’exercice de la profession de thérapeute conjugale et familiale et de thérapeute conjugal et familial*](https://beta.otstcfq.org/sites/default/files/normes_pour_lexercice_de_la_profession_de_therapeute_conjugale_et_familiale_et_therapeute_conjugal_et_familial.pdf), norme 5.

**Note :** le masculin est utilisé pour alléger la présentation et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

*Dernière mise à jour : Février 2021*

**INTRODUCTION**

La supervision est un processus de réflexion interactif, continu et formel entre un superviseur et un supervisé portant sur l’analyse de la pratique de ce dernier. Elle vise l’intégration des valeurs de la profession et l’approfondissement de connaissances et de compétences liées à celle-ci, ce qui favorise le renforcement de l’identité et du jugement professionnels. Elle soutient la qualité des services, contribue au développement professionnel et accroît la protection du public. La supervision est une activité professionnelle que nous retrouvons en description dans le [*Référentiel de compétences des travailleurs sociaux*](https://beta.otstcfq.org/sites/default/files/referentiel_de_competences_des_travailleurs_sociaux.pdf) (OTSTCFQ, 2012).

Notez que vous devez faire approuver le contrat de supervision (pages 10 à 23) par la Direction des admissions et du perfectionnement de l’Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québecavant le début du stage. Dans le cadre d’une imposition de stage pour les candidats à l’admission par voie d’équivalence, le supervisé doit avoir réussi tous les cours universitaires imposés par décision du comité sur le contrôle de l’exercice des professions avant le début du stage. Dans le cas contraire, le supervisé doit obtenir une autorisation préalable de l’OTSTCFQ.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sophia Constant au 514 731-3925 ou au 1 800 731-9420, poste 240 ou par courriel à sconstant@otstcfq.org.

Vous devez retourner le contrat de supervision mentionné ci-dessus dûment rempli et signé par le superviseur et le stagiaire, soit :

* Par courrier électronique : admission@otstcfq.org
* Par télécopieur au 514 731-6785
	+ - * Par la poste au 255, boul. Crémazie Est, bureau 800, Montréal, Québec, H2M 1L5

**BUT DE LA SUPERVISION**

La supervision a pour but d’encourager une compréhension approfondie de la situation du client (individu, couple, famille, groupe, collectivité) en favorisant le transfert des connaissances vers la pratique. Parce que les problématiques des clientèles présentent souvent ou parfois un haut degré de complexité, la supervision encourage la réflexion afin de comprendre la portée des décisions cliniques. Ainsi, la préoccupation d’offrir des services de qualité aux clientèles est au cœur de la supervision. Par ailleurs, la supervision vise le développement et la consolidation de l’identité et du jugement professionnels en portant un regard sur les enjeux organisationnels ou autres liés au rôle du candidat et à ses activités professionnelles. L’acquisition, le développement et l’amélioration continue d’un savoir, d’un savoir-faire, d’un savoir-être et d’un savoir-dire sont donc au cœur de la supervision.

**CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ POUR L’EXERCICE DE LA SUPERVISION**

Le superviseur devra répondre aux critères suivants :

* Être membre de l’OTSTCFQ depuis au moins 3 ans, à titre de travailleur social;
* Avoir au moins 5 ans d’expérience professionnelle (le superviseur doit joindre son curriculum vitae à l’appui);
* Avoir suivi une formation portant sur la supervision;
* Démontrer une bonne pratique professionnelle;
* Ne pas être en conflit d’intérêts ou en apparence de conflit d’intérêts[[1]](#footnote-1);
* Ne jamais avoir fait l’objet de décisions disciplinaires.

Stage en pratique autonome

L’exercice des activités professionnelles de travailleur social en pratique autonome par une personne visée par le *Règlement sur les stages de perfectionnement* ou le *Règlement sur les normes d’équivalence* soulève des questions d’ordre professionnel et pratique. Même si l’Ordre n’impose aucune exigence à l’heure actuelle relativement à l’exercice de la profession en pratique autonome, l’encadrement de ces personnes est essentiel. Cependant, il n’est pas pertinent d’imposer un stage de perfectionnement en établissement aux personnes exerçant déjà ou prévoyant exercer uniquement en pratique autonome.

Toute demande de projet de stage en pratique autonome devra être étudiée par la Direction des admissions et du perfectionnement. En fonction du parcours professionnel du candidat, le nombre d’heures de supervision exigées (10 % du nombre d’heures de stage) pourrait être haussé par la Direction des admissions et du perfectionnement afin de s’assurer d’un encadrement rigoureux.

Le superviseur de stage devra répondre aux critères suivants :

* Être membre de l’OTSTCFQ depuis au moins 10 ans, à titre de travailleuse sociale ou travailleur social.
* Posséder au moins 10 ans d’expérience professionnelle en pratique autonome.
* Avoir supervisé des stagiaires en travail social antérieurement.
* Avoir suivi une formation portant sur la supervision.
* Avoir été inspecté par l’OTSTCFQ au cours des 10 dernières années et avoir démontré une bonne pratique professionnelle.
* Ne jamais avoir fait l’objet de décisions disciplinaires.

**LA NOTION DE RÉPONDANT :**

Lorsque la supervision de stage est réalisée par une personne extérieure au milieu de stage, un répondant œuvrant dans le milieu est désigné pour assurer l’encadrement du stage et le suivi du supervisé. Le répondant assure le lien entre le milieu de stage et le superviseur et accompagne le candidat dans la réalisation du stage. L’Ordre encourage l’échange entre le superviseur et le répondant afin d’assurer le bon déroulement du stage et du processus d’évaluation.

**RESPONSABILITÉS DU SUPERVISEUR ET DU SUPERVISÉ :**

* Le superviseur doit être membre de l’Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, à titre de travailleuse sociale ou de travailleur social depuis au moins trois ans. Le curriculum vitae du superviseur doit être joint à la présente demande.
* Le nombre d’heures total de supervision doit correspondre à au moins 10 % du nombre d’heures de pratique exigées dans le cadre du stage (exemple : 80 h dans le cadre d’un stage de 800h). Le rythme des rencontres de supervision doit s’établir dès le début du stage et les heures de supervision doivent se réaliser de façon concomitante au stage.
* Quant au savoir-être du superviseur et du supervisé, le développement d’une relation de confiance et de collaboration est essentiel pour le bon déroulement du processus de supervision. Tant le superviseur comme le supervisé sont appelés à faire preuve de transparence, d’honnêteté et de respect dans leurs échanges. À ce sujet, le *Guide sur la supervision professionnelle des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux* explicite que :

Tant le superviseur comme le supervisé peuvent éprouver des difficultés reliées à la relation de pouvoir qui les lie. Il peut être ardu pour le superviseur de s’approprier et d’assumer un rôle d’autorité. […] Quant au supervisé, il peut craindre de se montrer vulnérable s’il se permet de montrer ses limites et ses erreurs de parcours (OTSTCFQ, 2009, p.19).

En tout temps, le superviseur et le supervisé ne doivent pas dissimuler de l’information qui pourrait engendrer des répercussions négatives sur le déroulement du stage et/ou sur l’intervention auprès des clients. En cas de difficulté, le supervisé et/ou le superviseur doivent en aviser l’OTSTCFQ immédiatement.

* Dans le cadre de la supervision indirecte, l’OTSTCFQ demande à ce qu’il y ait :
	+ Rencontre(s) tripartite(s) entre superviseur, répondant et stagiaire afin de définir les rôles et responsabilités de chaque partie et les attentes envers le stagiaire;
	+ Rencontre pré-stage avec le répondant du milieu de stage afin de définir les paramètres de supervision ainsi que les outils à utiliser;
	+ Élaboration d’un calendrier des communications avec le répondant;
	+ Implication du répondant dans l’évaluation du stagiaire;
	+ Planification de la ou des visites terrain.
* Le stagiaire et le travailleur social qui supervise doivent au préalable lire attentivement le *Guide d’évaluation de stage* et *le référentiel de compétences des travailleurs sociaux* (OTSTCFQ, 2012).
* Le travailleur social qui supervise un stagiaire en stage de formation doit avoir pris connaissance de la reconnaissance partielle de formation accordée par l’Ordre en vertu du *Règlement sur les normes d’équivalence pour la délivrance d’un permis de l’Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*, notamment du nombre d’heures imposé dans le cadre de ce stage de formation pour compléter les exigences du *Règlement*. La durée du stage de formation ne peut être réduite en cours de stage. Le nombre d’heures ayant été déterminé par le comité exécutif de l’OTSTCFQ doit être respecté et complété, et ce, même si l’évaluation formative (mi‑stage) permet de déterminer que tous les objectifs généraux et spécifiques ont été atteints et les compétences exigées maîtrisées.
* Après avoir discuté de l’évaluation avec le stagiaire, le superviseur doit faire parvenir, à la Direction des admissions et du perfectionnement, subséquemment, les résultats de l’évaluation formative puis sommative, dûment complétées, de manière lisible ou en traitement de texte, par la transmission du rapport d’évaluation de stage qui se retrouve dans le *Guide d’évaluation de stage*. Ces évaluations doivent être signées par le superviseur et par le supervisé.

STAGES À RÉALISER SELON LES RÉGLEMENTS

Se reporter au *Guide d’évaluation de stage (2020)* (p.2-4)

*Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l’Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (c. C-26, r. 296)*.

* STAGE DE PERFECTIONNEMENT

*Règlement sur les normes d’équivalence pour la délivrance d’un permis de l’Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (C-26, a. 93, par. c et c.1)*

* STAGE DE FORMATION
* STAGE DE MISE À NIVEAU DES COMPÉTENCES (CFETS + 5ANS)

**RÉCAPITULATIF DES RÔLES DU SUPERVISEUR ET DU SUPERVISÉ**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Processus de supervision** | **Rôles du superviseur** | **Rôles du supervisé** |
| **Préparation avant la supervision** | **Réfléchir sur :** ▪ Sa pratique comme membre/superviseur▪ Sa façon d’être : ses forces, ses limites, ses connaissances, ses compétences, ses valeurs▪ Le mandat qu’il a reçu de l’Ordre▪ La demande du supervisé▪ Les conditions dans lesquelles il exercera son rôle | **Réfléchir sur :** ▪ Ses besoins▪ Ses forces▪ Ses objectifs d’apprentissage▪ Ses attentes vis-à-vis du superviseur▪ Ses modes d’apprentissage▪ Sa façon de recevoir la critique |
| **Élaboration du cadre** | ▪ Partager à l’autre le fruit de sa réflexion▪ Élaborer et établir le contrat de supervision  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Processus de supervision** | **Rôles du superviseur** | **Rôles du supervisé** |
| **Déroulement** | ▪ Favoriser les apprentissages et la réflexion chez le supervisé▪ Relever les schémas, les difficultés et les refléter▪ Accompagner dans la résolution de problèmes éthiques et déontologiques▪ Transmettre ses connaissances au supervisé▪ Questionner, commenter les situations cliniques▪ Susciter la discussion | ▪ Présenter des dossiers, des sujets ou des thèmes qui le préoccupent (parfois sous forme verbale, parfois sous forme écrite ou selon les deux formes) ▪ Allouer chaque semaine un temps de préparation aux rencontres de supervision, idéalement inclus dans le nombre total d’heures de stage▪ Dévoiler des informations pertinentes et suffisantes (avec enregistrement consenti au besoin)▪ S’inscrire dans une démarche réflexive sur les interventions réalisées, les enjeux, les questionnements éthiques et déontologiques, notamment en fonction des objectifs fixés |
| **Conclusion** | ▪ Apprécier ou évaluer formellement les apprentissages en fonction des objectifs fixés▪ Refléter les progrès réalisés en fonction des objectifs fixés et en général▪ Fournir une attestation de réussite (ou autre) des heures de supervision effectuées | ▪ Porter un regard autocritique en lien avec les objectifs fixés au départ▪ Reconnaître ses apprentissages et déterminer ses besoins, le cas échéant |

**CONTRAT DE SUPERVISION**

**1. ENTENTE ENTRE SUPERVISEUR ET SUPERVISÉ**

 [ ]  Établissement [ ]  Pratique privée

**Nom et prénom du superviseur :**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Numéro de permis :

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Lieu de travail :

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Numéro de téléphone :

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Adresse courriel :

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**Nom et prénom du supervisé :**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Numéro de permis :

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Lieu de travail :

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Numéro de téléphone :

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Adresse courriel :

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**2. OBJET DE L’ENTENTE**

**2.1 Modalité de la supervision**

[ ]  Individuelle [ ]  De groupe [ ]  Individuelle et de groupe

**2.2 Durée du stage et du processus de supervision**

Du : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. au : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

**2.3** **Nombre d’heures de supervision prévues**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**2.4 Fréquence des rencontres**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**2.5** **Durée d’une rencontre de supervision**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**2.6 Lieu(x) de la supervision**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**2.7 Date prévue pour l’évaluation formative**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |

**2.8 Date prévue pour l’évaluation sommative**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**2.9 Responsabilités du supervisé** (ex. : présence assidue aux séances de supervision, préparation du matériel requis dans les échéanciers prescrits, implication durant les séances de supervision, réceptivité aux commentaires et souci d’améliorer la pratique)

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**2.10 Attentes du supervisé envers le superviseur**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**2.11 Responsabilités du superviseur**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**2.12 Attentes et exigences du superviseur envers le supervisé**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**2.13 Moyens et outils qui seront utilisés dans le cadre de la supervision afin de permettre la réussite des objectifs de stage**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**3. DESCRIPTION DE LA SITUATION DU SUPERVISÉ**

 **3.1 Type de stage**

***Règlement sur les normes d’équivalence* :**

[ ]  Formation

[ ]  Mise à niveau des compétences
 *(CFETS + 5 ans)*

 ***Règlement sur les stages de perfectionnement* :**

[ ]  Perfectionnement

**3.2 Lieu du stage** (nom de l’établissement ou de l’organisme et coordonnées)

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**3.3 Coordonnées du répondant (s’il y a lieu)**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**3.4 Missions de l’établissement ou de l’organisme**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**3.5 Programme(s)/clientèle(s)**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**3.6 Modalités d’intervention (individu, couple, famille, groupe, collectivité)**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**3.7 Activités qui seront réalisées au cours du stage**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**3.8 Approches d’intervention privilégiées par le supervisé et celles privilégiées par le milieu de stage**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**4. DESCRIPTION DE LA SITUATION DU SUPERVISEUR**

**4.1 Lieu(x) de pratique** (ex. : bureau privé, communautaire, milieu scolaire, soutien à domicile, etc.)

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**4.2 Titre d’emploi**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**4.3 Programme(s)/clientèle(s)**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**4.4 Modalités d’intervention (individu, couple, famille, groupe, collectivité)**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**4.5 Approches d’intervention privilégiées par le superviseur**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**5. DESCRIPTION DU PROJET DE SUPERVISION**

**5.1 Besoins identifiés du supervisé en collaboration avec le superviseur**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**5.2 Objectifs spécifiques, moyens et indicateurs de réussite**

Chaque contrat de stage est individualisé. En se référant au *Guide d’évaluation de stage* (2020), le tableau ci‑dessous amène le candidat à formuler des objectifs spécifiques lui permettant de développer les compétences requises à la réalisation d’un processus complet d’intervention en travail social tout en tenant compte de ses besoins particuliers. Il faut savoir que le candidat sera évalué sur l’ensemble des quatre domaines de compétences selon les paramètres établis dans le guide d’évaluation. Une fois les objectifs spécifiques définis, il s’agit de déterminer les moyens, ce qui sous-entend les activités et tâches à mettre en œuvre, ainsi que les indicateurs de réussite pour évaluer le degré d’atteinte des objectifs. Selon les caractéristiques du contexte organisationnel, les objectifs seront atteints par la réalisation d’activités différentes d’un stagiaire à l’autre. Le choix et la réalisation des activités feront l’objet d’une entente entre le stagiaire, le superviseur et, au besoin, le répondant de l’organisme.

1er OBJECTIF GÉNÉRAL : DÉVELOPPER UNE PRATIQUE ÉTHIQUE, CRITIQUE ET RÉFLEXIVE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Objectifs spécifiques | Moyens | Indicateurs de réussite |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

2e OBJECTIF GÉNÉRAL : METTRE EN ŒUVRE UN PROCESSUS D’INTERVENTION SOCIALE AVEC LES INDIVIDUS, FAMILLES, GROUPES OU COLLECTIVITÉS

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Objectifs spécifiques | Moyens | Indicateurs de réussite |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

3e OBJECTIF GÉNÉRAL : DÉVELOPPER DES COLLABORATIONS PROFESSIONNELLES, INTERSECTORIELLES ET PARTENARIALES

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Objectifs spécifiques | Moyens | Indicateurs de réussite |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

4e OBJECTIF GÉNÉRAL : CONTRIBUER À SON DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET À L’ÉVOLUTION DE LA PROFESSION

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Objectifs spécifiques | Moyens | Indicateurs de réussite |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**6. CONFIDENTIALITÉ**

Le superviseur et le supervisé s’engagent à respecter la confidentialité quant au matériel utilisé ou discuté lors des séances de supervision, conformément aux dispositions juridiques et réglementaires en vigueur.

Le superviseur et le supervisé s’engagent à fournir à l’Ordre le contrat de supervision ainsi que le rapport d’évaluation de stage et à respecter les normes de pratique, le [*Code de déontologie*](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-26%2C%20r.%20286/) et les règlements de l’OTSTCFQ et ceux de l’établissement/organisme.

[ ]  J’accepte que le contrat de supervision et le rapport d’évaluation de stage soient transmis à l’Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

[ ]  J’accepte, si nécessaire, que le superviseur soit présent sur les lieux de mon travail pour de l’observation directe.

**Signatures :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |

Supervisé Date

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |

Superviseur Date

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |

Directrice des admissions et du Date d’approbation du stage par l’OTSTCFQ

perfectionnement de l’OTSTCFQ

**7. PRATIQUE AUTONOME (S’IL Y A LIEU)**

**Le supervisé s’engage à verser au superviseur les honoraires suivants :**

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**Mode de paiement :** Choisissez un élément.

\*Le superviseur doit remettre au supervisé un reçu attestant le nombre d’heures de supervision.

**Signatures :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |

Supervisé Date

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |

Superviseur Date

1. Un superviseur travailleur social est en conflit d’intérêt lorsqu’il se retrouve dans les situations suivantes :

	* s’il est un collègue du même programme ou de la même équipe que le membre
	* s’il est un supérieur hiérarchique
	* s’il a travaillé très étroitement avec le membre dans les dernières années
	* s’il a des liens conjugaux, familiaux ou d’amitié avec le membre [↑](#footnote-ref-1)